

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Louis-Colin

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 22 juin

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Stéphanie Bergeron	Directrice adjointe
Leila Maignan-Samedy	Agente en réadaptation
Lissa Bernard	TES
Karima Bouasria	TES
Brigitte Bayard	Enseignante
Myriam Kodsí	Enseignante
France Cyr	Classe principale

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	Idéalement, il serait préférable que davantage d'enseignants s'impliquent au sein du comité Plan de lutte. Il serait aidant d'avoir une représentativité de tous les cycles et que de nouveaux enseignants à l'école se greffent afin de partager leurs idées.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	Le comité jumelait le plan de lutte et le comité code de vie. Plus de rencontres en début d'année étaient destinées au plan de lutte mais par la suite, c'est davantage le code de vie qui a été traité : protocole d'intervention, périodes de recherche de solutions, suivi des manquements, révision des valeurs à développer chez les élèves. Les rencontres ont été planifiées en fonction des besoins mais il serait préférable prévoir un minimum de rencontres pour le plan de luttes (prospectives pour l'année 2026-2027, rédaction du nouveau plan de lutte, régulation du plan de lutte, activités de préventions) et quelques rencontres ciblées pour le code de vie. Cette planification pourrait être élaborée dès la première rencontre avec les membres du comité.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	De grands changements ont eu lieu cette année et cela a nécessité des rencontres et des ajustements. L'année prochaine, il serait avisé de faire davantage de rencontres pour organiser des activités en lien avec la prévention de l'intimidation.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Il pourrait y avoir plus de rigueur tout au long de l'année afin de faire un suivi plus en lien avec les différents objectifs du Plan de lutte. Il serait intéressant, dès le début de l'année, de se séparer les tâches entre les membres du comité.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
Pistes de réflexion : - Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle? En ce qui concerne le message clair, le questionnaire QSVE_BE semble démontrer que le message clair soit bien maîtrisé à l'ensemble de l'école. Par contre, la dénonciation des gestes de violence semble avoir baissé (55%) bien que cela soit considéré comme acceptable. Les élèves continuent d'être impliqués dans des activités liées au code de vie et à la prévention de la violence, mais cette année, les récompenses étaient davantage données par rapport aux valeurs enseignées à l'école. D'autre part, le questionnaire QSVE_BE a fait ressortir que les élèves ne se sentent pas consultés lors de la planification ou la prise de décisions en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation. - Au cours de l'année, y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement scolaire qui pourraient expliquer des modifications au portrait de situation? Non. - Envisagez-vous réaliser la passation d'un Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) l'an prochain? Non, nous utiliserons un autre outil.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1 Renforcer l'inclusion de tous les élèves : tenter d'atteindre les élèves qui n'utilisent pas encore le message clair, ne rapportent pas la violence ou ne se sentent pas	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	La première partie de l'objectif, comprendre et utiliser le message clair est atteinte. En ce qui concerne la 2 ^e partie, de divulguer les violences subies, nous observons que bien que les résultats soient acceptables, cela reste à travailler.	☒ Oui ☐ Non	Dans le code de vie, parmi les valeurs à travailler, il y a celle du respect. Dans cette valeur se trouve l'enseignement explicite du message clair. Il sera donc à nouveau travaillé annuellement. De plus, il faudra valoriser, par la

	impliqués, afin de réduire les écarts.				remise de bravos, les élèves qui utilisent le message clair. Il faudra continuer de mettre en place les périodes de recherche de solutions animées par les TES. Cependant, pour y arriver, il faudra s'assurer auprès des titulaires que ceux-ci ne sollicitent pas les services de la TES durant cette période. Par rapport, aux supports visuels, il est important de continuer à utiliser un langage commun en classe et par tous les intervenants à l'école (titulaires, éducateurs, spécialistes, professionnels, direction...). Les supports visuels pourraient être plus nombreux dans les aires communes. Il faudra insister davantage et faire la présentation de la boîte de dénonciation dès le début de l'année. Il pourrait y avoir un rappel après le temps des Fêtes. On pourrait aussi inviter les titulaires à faire une visite du lieu où se situe cette boîte.
No. 2	Faire le suivi des interventions : s'assurer d'agir en cohérence avec le protocole d'intervention afin d'avoir une connaissance juste des gestes de violence et d'intimidation subis par les élèves.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Il y a eu des suivis rigoureux et cohérents avec les élèves qui avaient un comportement qui nuit à la sécurité et qui va à l'encontre des valeurs de l'école comme ceux qui blessent ou qui sont illégaux. Cependant, ce ne sont pas tous les intervenants qui comprennent le protocole d'intervention. Il y a donc eu des élèves qui ont obtenu des manquements sans que les personnes soient responsables ne soient au	☒ Oui ☐ Non	Il faudra s'assurer de la compréhension du protocole d'intervention auprès du personnel. Il faudra s'assurer que tous les titulaires disposent d'une copie du protocole dans leur classe. Dès le début de l'année, les enseignants devront l'expliquer à leurs élèves. Il faudra aussi s'assurer de partager et de revisiter le protocole avec les éducatrices du service de garde.



			courant. Le suivi des signatures n'étaient alors pas fait et peut-être certains gestes de violence n'ont pas été communiqués à la direction.		
No. 3	1. Soutenir l'engagement du personnel : continuer à favoriser la concertation entre enseignants, éducateurs et intervenants pour maintenir un climat scolaire positif.	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☒ Non atteinte	Malgré les formations, les réunions d'échanges, la communication entre les titulaires et le service de garde reste un défi. Le personnel ne parvient pas dans toutes les circonstances à faire circuler les informations. Cela se produit notamment lors des retours de récréation. On peut observer qu'il manque de cohésion ou de sentiment d'appartenance entre les deux équipes de travail.	☒ Oui ☐ Non	Il faut trouver un moyen de favoriser les échanges entre le service de garde et les enseignants. On pourrait penser à mettre un ordinateur à la disposition des éducatrices pour qu'elles puissent communiquer les informations pertinentes à partager aux professionnelles et enseignantes. Cela reste un défi annuel. Faire le rappel dès le début de l'année des éléments de la surveillance active aux éducatrices du service de garde. Poursuivre l'accompagnement supervisé de la technicienne en service de garde et l'éducatrice classe principale par le conseiller pédagogique des environnements favorables afin de soutenir le personnel du service de garde en matière par rapport à la surveillance de la cour.

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées? Pour la majorité oui et d'autres, partiellement.*
- *Est-ce les mesures de prévention ont été soutenues et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école? Il faut redoubler d'ardeur quant à la surveillance active d'autant plus que les zones vulnérables sont la cour de récréation et à l'extérieur des périodes de classe.*

Les mesures de préventions sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

***Modifications à apporter:**

L'enseignement des comportements attendus au service de garde devrait être fait de manière explicite.

La réalisation d'activités en développement des compétences personnelles et sociales est déployée et enseignée de manière différente dans chaque classe. Au service de garde, cela dépend des intervenants. Il serait intéressant de considérer Moozoom l'année prochaine.

- Il faudra faire la présentation du plan de surveillance stratégique avec les nouveaux employés et invité les anciens à le revisiter.
- Il faudra réévaluer les lieux où il y a des besoins de surveillance. Dans ce même ordre d'idées, il faudra s'assurer que les surveillants sont au bon endroit au quotidien.
- L'organisation de jeux structurés chez les grands doit être réfléchi.
- Les ateliers d'animation portant sur le respect des différences n'ont pas eu lieu par contre, ces contenus sont dispensés lors des cours de CCQ et font parties des compétences personnelles et sociales à développer chez nos élèves.
- Toutes les mesures de préventions en lien avec l'intimidation basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale n'ont pas eu lieu. Il ne s'agissait pas d'un objectif prioritaire. Cependant, elles devront être reconduites l'année prochaine. Les interventions étaient ciblées. Ponctuellement, avec des enfants ayant eu un défi en lien ce type d'intimidation, il y a des interventions qui ont permis d'aborder cette problématique.

3. Collaboration des parents

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que les parents ont été sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école? Les idées que nous avons développées n'ont pas été mises en action : journal mensuel, la semaine sans écran. Nous comptons les reconduire l'année prochaine puisqu'il favorisait la coéducation.*
- *L'école a-t-elle communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués? ? Pour toutes les situations dont nous prenons connaissance, les parents ont été informés des événements de violence commis ou subis par leur enfant.*
- *L'école a-t-elle impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien / d'encadrement?*

Les parents sont impliqués dans la gestion des incidents mais c'est davantage l'école qui détermine les mesures de soutien et d'accompagnement suite à des événements de violence ou d'intimidation.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

- Les familles aimeraient peut-être être davantage sollicitées pour participer ou du moins être informées de ce qui est fait pour le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
Dans le journal mensuel destiné aux familles, des chroniques aborderont les valeurs travaillées en classe ou les problématiques rencontrées par les élèves, en proposant aux parents des ressources utiles.
- En organisant d'une semaine sans écran.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui, mais avec le temps, on s'aperçoit parfois que des personnes ont enlevé les affiches usées sans les remplacer. Il y aurait lieu d'en mettre à différents endroits autres que les portes qui mènent à l'extérieur. Les enseignants devraient peut-être davantage présenter aux élèves de l'école, les informations afin qu'ils puissent savoir comment déposer une plainte ou signaler un inconfort.*
- *Est-ce que les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces? Oui malgré un affichage restreint.*

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Mettre plus d'affiches dans l'école.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires : quelques fois il est difficile d'assurer la confidentialité considérant que certaines situations sont rapportées par des tiers dans le quartier.

Piste de réflexion :

- Est-ce que les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui, efficaces et appliquées.
- Est-ce que les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces? Oui.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **témoins**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO?
Oui mais avec du retard. Ces événements sont souvent colligés sur la plateforme mais ils ne sont pas immédiatement traités et envoyés.

Oui, systématiquement pour toutes les questions. Les personnes auteurs, victimes et témoins ont été rencontrés afin de démystifier les situations de violence et d'intimidation et être accompagnés en fonction de leurs besoins.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? Si NON, pourquoi? • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs? Si NON, pourquoi? • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? Si NON, pourquoi? Dans tous les cas, les familles ont été contactées, nous avons mis des mesures pour protéger les victimes, nous avons effectué des suivis et mis en place des conséquences avec les instigateurs. Les témoins ont été rencontrés et les mesures de soutien au plan de lutte étaient appliquées.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur)? Nous avons effectué une analyse afin de déterminer des conséquences adaptées au profil de l'élève et qu'elles soient proportionnelles à la faute commise. • Est-ce que les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux ? Cela dépend de l'âge et des comportements inappropriés de l'élève. Pour la majorité, ceux- ont permis de diminuer en intensité leur comportement et permis une belle évolution positive durant l'année. La plupart des élèves ont cessé de mal agir mais certains élèves ayant des diagnostics précis liés à des troubles de comportement ont eu des comportements inadéquats qui se sont répétés.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
Pistes de réflexion : • <i>Est-ce que l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées?</i> <i>Non, lorsque nous intervenions avec les familles, à la fin des rencontres, on s'assurait que leurs attentes soient répondues. Aucun commentaire négatif n'est ressorti en lien avec la gestion des sanctions.</i> • <i>Est-ce que l'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin?</i> <i>Oui mais les situations qui ont perdurées sont dues au fait que les personnes n'utilisaient pas les moyens proposés.</i> • <i>Dans le cas d'insatisfaction, est-ce que les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises?</i> <i>Il n'y a pas eu d'insatisfaction et si un parent n'était pas d'accord, il s'est présenté à l'école pour en discuter.</i>

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec



PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Louis-Colin

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 22 juin

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Stéphanie Bergeron	Directrice adjointe
Leila Maignan-Samedy	Agente en réadaptation
Lissa Bernard	TES
Karima Bouasria	TES
Brigitte Bayard	Enseignante
Myriam Kodsí	Enseignante
France Cyr	Classe principale

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	Idéalement, il serait préférable que davantage d'enseignants s'impliquent au sein du comité Plan de lutte. Il serait aidant d'avoir une représentativité de tous les cycles et que de nouveaux enseignants à l'école se greffent afin de partager leurs idées.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	Le comité jumelait le plan de lutte et le comité code de vie. Plus de rencontres en début d'année étaient destinées au plan de lutte mais par la suite, c'est davantage le code de vie qui a été traité : protocole d'intervention, périodes de recherche de solutions, suivi des manquements, révision des valeurs à développer chez les élèves. Les rencontres ont été planifiées en fonction des besoins mais il serait préférable prévoir un minimum de rencontres pour le plan de luttes (prospectives pour l'année 2026-2027, rédaction du nouveau plan de lutte, régulation du plan de lutte, activités de préventions) et quelques rencontres ciblées pour le code de vie. Cette planification pourrait être élaborée dès la première rencontre avec les membres du comité.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	De grands changements ont eu lieu cette année et cela a nécessité des rencontres et des ajustements. L'année prochaine, il serait avisé de faire davantage de rencontres pour organiser des activités en lien avec la prévention de l'intimidation.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Il pourrait y avoir plus de rigueur tout au long de l'année afin de faire un suivi plus en lien avec les différents objectifs du Plan de lutte. Il serait intéressant, dès le début de l'année, de se séparer les tâches entre les membres du comité.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
Pistes de réflexion : - Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle? En ce qui concerne le message clair, le questionnaire QSVE_BE semble démontrer que le message clair soit bien maîtrisé à l'ensemble de l'école. Par contre, la dénonciation des gestes de violence semble avoir baissé (55%) bien que cela soit considéré comme acceptable. Les élèves continuent d'être impliqués dans des activités liées au code de vie et à la prévention de la violence, mais cette année, les récompenses étaient davantage données par rapport aux valeurs enseignées à l'école. D'autre part, le questionnaire QSVE_BE a fait ressortir que les élèves ne se sentent pas consultés lors de la planification ou la prise de décisions en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation. - Au cours de l'année, y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement scolaire qui pourraient expliquer des modifications au portrait de situation? Non. - Envisagez-vous réaliser la passation d'un Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) l'an prochain? Non, nous utiliserons un autre outil.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte	Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1 Renforcer l'inclusion de tous les élèves : tenter d'atteindre les élèves qui n'utilisent pas encore le message clair, ne rapportent pas la violence ou ne se sentent pas	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	La première partie de l'objectif, comprendre et utiliser le message clair est atteinte. En ce qui concerne la 2 ^e partie, de divulguer les violences subies, nous observons que bien que les résultats soient acceptables, cela reste à travailler.	☒ Oui ☐ Non	Dans le code de vie, parmi les valeurs à travailler, il y a celle du respect. Dans cette valeur se trouve l'enseignement explicite du message clair. Il sera donc à nouveau travaillé annuellement. De plus, il faudra valoriser, par la

	impliqués, afin de réduire les écarts.				remise de bravos, les élèves qui utilisent le message clair. Il faudra continuer de mettre en place les périodes de recherche de solutions animées par les TES. Cependant, pour y arriver, il faudra s'assurer auprès des titulaires que ceux-ci ne sollicitent pas les services de la TES durant cette période. Par rapport, aux supports visuels, il est important de continuer à utiliser un langage commun en classe et par tous les intervenants à l'école (titulaires, éducateurs, spécialistes, professionnels, direction...). Les supports visuels pourraient être plus nombreux dans les aires communes. Il faudra insister davantage et faire la présentation de la boîte de dénonciation dès le début de l'année. Il pourrait y avoir un rappel après le temps des Fêtes. On pourrait aussi inviter les titulaires à faire une visite du lieu où se situe cette boîte.
No. 2	Faire le suivi des interventions : s'assurer d'agir en cohérence avec le protocole d'intervention afin d'avoir une connaissance juste des gestes de violence et d'intimidation subis par les élèves.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Il y a eu des suivis rigoureux et cohérents avec les élèves qui avaient un comportement qui nuit à la sécurité et qui va à l'encontre des valeurs de l'école comme ceux qui blessent ou qui sont illégaux. Cependant, ce ne sont pas tous les intervenants qui comprennent le protocole d'intervention. Il y a donc eu des élèves qui ont obtenu des manquements sans que les personnes soient responsables ne soient au	☒ Oui ☐ Non	Il faudra s'assurer de la compréhension du protocole d'intervention auprès du personnel. Il faudra s'assurer que tous les titulaires disposent d'une copie du protocole dans leur classe. Dès le début de l'année, les enseignants devront l'expliquer à leurs élèves. Il faudra aussi s'assurer de partager et de revisiter le protocole avec les éducatrices du service de garde.



			courant. Le suivi des signatures n'étaient alors pas fait et peut-être certains gestes de violence n'ont pas été communiqués à la direction.		
No. 3	1. Soutenir l'engagement du personnel : continuer à favoriser la concertation entre enseignants, éducateurs et intervenants pour maintenir un climat scolaire positif.	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☒ Non atteinte	Malgré les formations, les réunions d'échanges, la communication entre les titulaires et le service de garde reste un défi. Le personnel ne parvient pas dans toutes les circonstances à faire circuler les informations. Cela se produit notamment lors des retours de récréation. On peut observer qu'il manque de cohésion ou de sentiment d'appartenance entre les deux équipes de travail.	☒ Oui ☐ Non	Il faut trouver un moyen de favoriser les échanges entre le service de garde et les enseignants. On pourrait penser à mettre un ordinateur à la disposition des éducatrices pour qu'elles puissent communiquer les informations pertinentes à partager aux professionnelles et enseignantes. Cela reste un défi annuel. Faire le rappel dès le début de l'année des éléments de la surveillance active aux éducatrices du service de garde. Poursuivre l'accompagnement supervisé de la technicienne en service de garde et l'éducatrice classe principale par le conseiller pédagogique des environnements favorables afin de soutenir le personnel du service de garde en matière par rapport à la surveillance de la cour.

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées? Pour la majorité oui et d'autres, partiellement.*
- *Est-ce les mesures de prévention ont été soutenues et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école? Il faut redoubler d'ardeur quant à la surveillance active d'autant plus que les zones vulnérables sont la cour de récréation et à l'extérieur des périodes de classe.*

Les mesures de préventions sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

***Modifications à apporter:**

L'enseignement des comportements attendus au service de garde devrait être fait de manière explicite.

La réalisation d'activités en développement des compétences personnelles et sociales est déployée et enseignée de manière différente dans chaque classe. Au service de garde, cela dépend des intervenants. Il serait intéressant de considérer Moozoom l'année prochaine.

- Il faudra faire la présentation du plan de surveillance stratégique avec les nouveaux employés et invité les anciens à le revisiter.
- Il faudra réévaluer les lieux où il y a des besoins de surveillance. Dans ce même ordre d'idées, il faudra s'assurer que les surveillants sont au bon endroit au quotidien.
- L'organisation de jeux structurés chez les grands doit être réfléchi.
- Les ateliers d'animation portant sur le respect des différences n'ont pas eu lieu par contre, ces contenus sont dispensés lors des cours de CCQ et font parties des compétences personnelles et sociales à développer chez nos élèves.
- Toutes les mesures de préventions en lien avec l'intimidation basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale n'ont pas eu lieu. Il ne s'agissait pas d'un objectif prioritaire. Cependant, elles devront être reconduites l'année prochaine. Les interventions étaient ciblées. Ponctuellement, avec des enfants ayant eu un défi en lien ce type d'intimidation, il y a des interventions qui ont permis d'aborder cette problématique.

3. Collaboration des parents

Commentaires

Pistes de réflexion :

- *Est-ce que les parents ont été sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école? Les idées que nous avons développées n'ont pas été mises en action : journal mensuel, la semaine sans écran. Nous comptons les reconduire l'année prochaine puisqu'il favorisait la coéducation.*
- *L'école a-t-elle communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués? ? Pour toutes les situations dont nous prenons connaissance, les parents ont été informés des événements de violence commis ou subis par leur enfant.*
- *L'école a-t-elle impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien / d'encadrement?*

Les parents sont impliqués dans la gestion des incidents mais c'est davantage l'école qui détermine les mesures de soutien et d'accompagnement suite à des événements de violence ou d'intimidation.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

- Les familles aimeraient peut-être être davantage sollicitées pour participer ou du moins être informées de ce qui est fait pour le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
Dans le journal mensuel destiné aux familles, des chroniques aborderont les valeurs travaillées en classe ou les problématiques rencontrées par les élèves, en proposant aux parents des ressources utiles.
- En organisant d'une semaine sans écran.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

Piste de réflexion :

- *Est-ce que les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui, mais avec le temps, on s'aperçoit parfois que des personnes ont enlevé les affiches usées sans les remplacer. Il y aurait lieu d'en mettre à différents endroits autres que les portes qui mènent à l'extérieur. Les enseignants devraient peut-être davantage présenter aux élèves de l'école, les informations afin qu'ils puissent savoir comment déposer une plainte ou signaler un inconfort.*
- *Est-ce que les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces? Oui malgré un affichage restreint.*

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:

Mettre plus d'affiches dans l'école.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires : quelques fois il est difficile d'assurer la confidentialité considérant que certaines situations sont rapportées par des tiers dans le quartier.

Piste de réflexion :

- Est-ce que les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées? Oui, efficaces et appliquées.
- Est-ce que les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces? Oui.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires

Pistes de réflexion :

- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **témoins**? Si **NON**, pourquoi?
- Est-ce que tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO?
Oui mais avec du retard. Ces événements sont souvent colligés sur la plateforme mais ils ne sont pas immédiatement traités et envoyés.

Oui, systématiquement pour toutes les questions. Les personnes auteurs, victimes et témoins ont été rencontrés afin de démystifier les situations de violence et d'intimidation et être accompagnés en fonction de leurs besoins.

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? Si NON, pourquoi? • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs? Si NON, pourquoi? • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? Si NON, pourquoi? Dans tous les cas, les familles ont été contactées, nous avons mis des mesures pour protéger les victimes, nous avons effectué des suivis et mis en place des conséquences avec les instigateurs. Les témoins ont été rencontrés et les mesures de soutien au plan de lutte étaient appliquées.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Pistes de réflexion : • Est-ce que les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur)? Nous avons effectué une analyse afin de déterminer des conséquences adaptées au profil de l'élève et qu'elles soient proportionnelles à la faute commise. • Est-ce que les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux ? Cela dépend de l'âge et des comportements inappropriés de l'élève. Pour la majorité, ceux- ont permis de diminuer en intensité leur comportement et permis une belle évolution positive durant l'année. La plupart des élèves ont cessé de mal agir mais certains élèves ayant des diagnostics précis liés à des troubles de comportement ont eu des comportements inadéquats qui se sont répétés.

Les sanctions disciplinaires applicables sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
Pistes de réflexion : • <i>Est-ce que l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées?</i> <i>Non, lorsque nous intervenions avec les familles, à la fin des rencontres, on s'assurait que leurs attentes soient répondues. Aucun commentaire négatif n'est ressorti en lien avec la gestion des sanctions.</i> • <i>Est-ce que l'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin?</i> <i>Oui mais les situations qui ont perdurées sont dues au fait que les personnes n'utilisaient pas les moyens proposés.</i> • <i>Dans le cas d'insatisfaction, est-ce que les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises?</i> <i>Il n'y a pas eu d'insatisfaction et si un parent n'était pas d'accord, il s'est présenté à l'école pour en discuter.</i>

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec

